

## GIEE NOISETTES DE PROVENCE - CRÉATION D'UNE FILIÈRE DE PRODUCTION ET DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DE LA NOISETTE EN PROVENCE

Conscients des limites économiques et environnementales de la filière arboricole en place, les 7 producteurs initiateurs du projet cherchaient à développer des cultures pérennes de diversification. Ayant pris connaissance du projet d'Unicoque « 10-20-30 » (10 000 Tonnes en 2010, 20 000 Tonnes en 2020, 30 000 Tonnes en 2030) relatif au développement de la filière française de noisettes dans le grand Sud-ouest, ils ont décidé de développer cette production dans la région de Manosque.

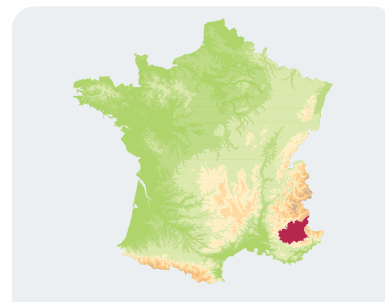
### DESCRIPTION DU PROJET



Le projet concerne une petite région de production autour de la ville de Manosque. La production agricole se caractérise majoritairement par les cultures céréalières et l'arboriculture (pomme). L'effondrement du marché de la pomme et la volatilité des cours du blé ont poussé 7 producteurs de la région à créer une filière durable de production de noisettes dans le prolongement du projet Unicoque « 10-20-30 ». Le projet apparaît comme une opportunité technique et économique permettant de s'inscrire dans une filière durable en proposant une agriculture plus diversifiée et respectueuse de l'environnement. Cela s'inscrit dans la stratégie de préservation des ressources en eau (zone de sauvegarde) de cette zone, bassin versant de la Basse Durance.

L'implantation de 80 ha de noisetiers est prévue dans un premier temps, avec comme objectif d'atteindre 300 à 400 ha à la fin du projet. L'acquisition d'une chaîne de tri (outil de stabilisation) est également prévue. Ces actions s'accompagneront d'actions de formation et de pédagogie sur la performance à la fois économique, environnementale et sociale du projet au regard de l'agro-écologie.

.../...



Alpes de Haute-Provence (04)

#### NOMBRE D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS

7

#### STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE

Cooperative Agricoles Groupe Provence Service (GPS)

#### PRINCIPALE ORIENTATION DE PRODUCTION

► Arboriculture (fruits à coques)

#### PRINCIPALE THÉMATIQUE

► Commercialisation et création de filières

#### AUTRES THÉMATIQUES AU CŒUR DU PROJET

- Diversification des activités agricoles
- Biodiversité cultivée
- Conditions de travail

#### STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

SARL RAISON'ALPES

#### PARTENAIRES ENGAGÉS

- Coopérative Unicoque - expertise technico-économique sur la filière noisette
- Société RAISON'ALPES - animation, suivi technique et capitalisation des résultats
- Association nationale des producteurs de noisettes - R&D sur la filière noisette
- SARL Agri Travaux - prestataire pour la réalisation de chantiers de mécanisation

#### DATE DE RECONNAISSANCE DU PROJET

15 juillet 2015

#### DURÉE DU PROJET

6 ans

#### TERRITOIRE CONCERNÉ

alentours de Manosque

#### ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DÉSIGNÉ PAR LE GIEE POUR LA CAPITALISATION DES RÉSULTATS

Sarl Raison'Alpes

**DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)**

En matière de performance économique, il est escompté que la diversification des exploitations liée à la substitution partielle de la production de pommes et de blé dur par la production de noisettes, contribue à la stabilité voire à l'accroissement des revenus avec une moindre exposition à la fluctuation des cours. La production de noisettes, moins consommatrice d'intrants (produits phytosanitaires en particulier), devrait également participer à la diminution des charges de l'exploitation, de même que la mutualisation, non seulement du matériel de production, mais aussi de l'appui technique et de la mécanisation. Enfin, l'introduction d'une culture pérenne positionnée dans un contexte de marché favorable doit concourir à la stabilité économique des exploitations agricoles.

En matière de performance environnementale, la réduction attendue des traitements phytosanitaires (associés à la pomiculture) et des apports azotés et herbicides (liés à la culture du blé dur), aura un impact positif sur le milieu. L'introduction d'une strate arbustive nouvelle, favorable à la présence d'auxiliaires, devrait par ailleurs conduire à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle. D'un point de vue social, il est prévu des créations d'emplois au sein de l'unité de stabilisation mais aussi pour l'appui technique des producteurs. L'amélioration des conditions de travail est également escomptée.

**AIDES ENVISAGÉES PAR LE GIEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PDR)**

- ▶ Aide à la « transformation et commercialisation de produits agricoles » [mesure 4.2 du PDR]
- ▶ Aide aux « investissements physiques dans les exploitations agricoles » [mesure 4.1 du PDR] avec une majoration « GIEE » de 10 %

**AUTRES AIDES ENVISAGÉES PAR LE GIEE**

Appui technique FranceAgriMer dans le cadre de l'appel à projets Assistance technique régionalisée 2016.